

L'an **deux mil neuf**, le **dix neuf février**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Présents : MM. PAGES-MOREAU-FETAZ, JUVANON, PELLOUX.
Mmes. SOUTON, BURLET, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.

Secrétaire : Mme SOUTON

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Février

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et décide :
D'approuver le compte rendu du 4 décembre 2008.

SCHEMA DIRECTEUR ALIMENTATION EAU POTABLE

Le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable doit permettre de maintenir et d'améliorer nos ressources en quantité et en qualité, de pointer les problèmes existants, aussi bien en matières réglementaires que techniques et enfin d'estimer les futurs besoins lors de l'élaboration d'un programme de travaux.

Estimatif de la cartographie du réseau d'eau potable :
Etape 1 : 4 980 € H.T.

Etude diagnostic du réseau d'eau potable dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable.
Etape 2 : 5 745 € H.T.

Soit un total estimé à : 10 725 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De charger la Coopérative A.T.E.AU. pour l'établissement du schéma directeur et de la cartographie du réseau d'eau potable de notre commune.

NUMERISATION DU CADASTRE

GEOSOFT	1 732.05 € TTC
SIRAP	2 259.24 € TTC

Deux autres prestataires n'ont pas donné suite.

A ce projet, s'associent différents partenaires tels que EDF, France Telecom, ONF, SAFER pour une participation allant jusqu'à 300 €. Une convention est à signer entre eux et la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De mandater la société GEOSOFT pour les travaux de numérisation du cadastre communal.

NUMERISATION P.L.U.

ALP'GEORISQUES	690 € TTC
GEOSOFT	540 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De mandater la société GEOSOFT pour effectuer les travaux de numérisation de notre Plan Local d'Urbanisme.

ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES – COLLECTEUR EAUX USEES LE MONTALIEU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'ouverture des plis du 2 février 2009, concernant la création d'un collecteur d'eaux usées pour la liaison avec le réseau existant au hameau du Montalieu sur la commune de St Vincent de Mercuze.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De retenir l'entreprise ETP pour un montant de 107 575.85 € H.T. mandataire du marché.
D'autoriser Mme le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rattachant.

TRAVAUX SECURITE TRAVERSEE DU VILLAGE – 3EME TRANCHE

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avant projet des travaux de sécurité de la traversée du village 3^{ème} tranche prévus sur 2009-2010, ainsi que le plan de financement :

Plan de financement :

- Autofinancement

- Subventions espérées :

Etat

Conseil général

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
D'approuver le plan de financement annoncé et laisse Madame le Maire poursuivre les démarches.

LOGO VEHICULE COMMUNAL

La société PUB GRESIVAUDAN a confirmé le maintien du tarif du devis initial à 344.88 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De donner son accord pour la réalisation du logo du camion communal.

REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE LE SADI ET LES COMMUNES ADHERENTES

Madame le Maire soumet à l'assemblée le règlement de service entre le SADI et les communes adhérentes.

Vu qu'aucune remarque des élus en refusant les termes n'a été faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
D'approuver le règlement de service entre le SADI et les communes adhérentes.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire soumet à l'assemblée les lignes générales du BP 2009. Celui-ci tient compte du programme initial annoncé aux dernières élections.

Travaux SADI : démarrage sous 2 mois.

Troisième tranche des travaux assainissement et sécurité, lancement de la consultation fin 2009, dès la réponse aux demandes de subventions.

Numérisation du cadastre.

Achat des terrains pour la protection des captages.

Matériel pour employé communal.

Photocopieur et imprimante couleur.

Travaux escalier mairie en ligne avec la rénovation de la mairie.

Rénovation de la Cure.

Travaux salles des Fêtes (portes coupe feu et porte anti panique).

Mise en sécurité du mur du cimetière.

Terrain multi sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De donner son accord pour ces orientations budgétaires dont les chiffrages seront confirmés lors du vote du budget.

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

Participation Office du Tourisme :

Comme chaque année une participation est versée à l'Office du Tourisme de Pontcharra. Pour 2008 celle-ci s'élevait à 2.93 € par habitant. Pour 2009 elle est portée à 3.10 € par habitant.

Demandes de subventions :

Association VIVRE A DOMICILE EN SECURITE (téléalarme pour personnes âgées)

Association LES TIRES-CLOUS DU GRESIVAUDAN

Association SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

L'association LES TIRES-CLOUS DU GRESIVAUDAN a été contactée à plusieurs reprises pour connaître le nombre d'adhérents de commune. Nous n'avons pas eu de réponse de la part des responsables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De confirmer la participation de 3.10 € à l'Office du Tourisme de Pontcharra

D'attribuer une subvention de 100 € à l'association VIVRE À DOMICILE EN SECURITE

D'attribuer une subvention de 100 € au SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS.

TERRAIN MULTISPORT

Travaux de terrassement et d'aménagement de notre terrain multisports :

Entreprise PARETTI :	10 678.50 € H.T.
Entreprise ETP :	11 850.00 € H.T.
Entreprise DEREZ :	9 500.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De retenir l'entreprise DEREZ pour un montant de 9 500 € H.T.
De laisser Mme le Maire poursuivre les démarches.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Les membres de la commission jeunesse présentent à l'assemblée le projet de création du Conseil municipal d'enfants. Le règlement est soumis à lecture et éventuelles remarques.

Cela concerne les enfants de notre commune scolarisés du CE1 au CM2.
Election en mairie le samedi 7 mars 2009 de 9h à 12h avec le matériel habituel de vote.
La salle de la mairie sera mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

Aire de déchets verts :
Un élu aura la charge de l'ouverture et de la fermeture de l'aire de déchets verts lors de sa réouverture au printemps prochain.